

# Lettre d'information numérique

de la mairie de Bannalec

N°11 du mardi 20 mai 2020

Ouverture du marché : tous les mercredis de 8 h 30 à 12 h 30, place de la Libération

Ouverture de l'AMAP : tous les jeudis de 18 h à 19 h30, devant la gare

Un site pour relier les producteurs et les consommateurs bretons : [www.produits-locaux.bzh](http://www.produits-locaux.bzh)



## Le fonctionnement des services municipaux

Une nouvelle phase s'est ouverte depuis le 11 mai

**Accueil de la mairie :** l'accueil téléphonique a repris sur les horaires habituels du lundi au vendredi (8h30 -12h et 14h30 -17h30). Si besoin des rendez-vous sont possibles.

Un lieu spécifique a été aménagé à cet effet. A compter du 25 mai en fonction de l'évolution de la situation, 2 à 3 demi-journées d'accueil physique sont envisagées.

**Services périscolaires, animation et restauration scolaire :** ils sont pleinement mobilisés par l'accompagnement de la réouverture des écoles, l'entretien et la désinfection des locaux.

**Médiathèque :** dans un premier temps retour des documents puis à compter de la semaine prochaine fonctionnement en « drive » sur réservation de documents via le portail internet Matilin ou par téléphone. Les modalités d'une ouverture des locaux aux usagers sont actuellement à l'étude pour une deuxième phase dans les semaines à venir.

**Services techniques :** Les agents vont d'abord se concentrer sur les espaces verts avant de reprendre l'ensemble de leurs activités habituelles d'ici deux semaines.

## La reprise dans les écoles

A Bannalec, une démarche concertée entre les directeurs des différentes écoles et la mairie a été engagée dès les premières annonces ministérielles, pour permettre l'organisation de la rentrée, avec le souci d'assurer aux personnels ainsi qu'aux enfants les meilleures conditions sanitaires pour ce retour en classe.



Pour les élèves de grande section, de CP et de CM2 la rentrée a eu lieu le 12 mai, sur la base du volontariat. Pour les élèves de CE1, CE2, CM1 la rentrée devrait avoir lieu le 25 mai. Les autres enfants bénéficient de dispositifs de continuité pédagogique à distance et les recommandations sanitaires du comité scientifique ne peuvent être mises en place de manière satisfaisante pour les enfants de petite et moyenne section de maternelle.

Enfin, les enfants des personnels prioritaires (et notamment soignants) engagés dans la lutte contre le covid-19 continuent d'être accueillis à l'école Mona-Ozouf.

Les élus de Bannalec ont décidé de mettre en place le dispositif 2s-2c (activités culturelles et sportives proposées par le service animation) pour faciliter la reprise au travail des parents. Ce service est uniquement mis en place à Mona Ozouf pour 80 élèves maximum, afin de respecter les règles sanitaires.

